

Publié le





DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, , Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique, M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge, Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques, M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents:

Mme LORPHELIN Martine, Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M.DELVALLE Jean.

Publié le

ID: 059-245900758-20221020-2022D161-DE

Délibération 2022D161 - Développement économique et acquisitions foncières -ATPE - Subvention aux TPE en développement - SAS Orme sur la commune de Fleurbaix.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération 2022D029 du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL.

Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'entreprise ORME SAS, créée le 31 décembre 2018.

Cette société, dirigée par Monsieur Étienne COUPET, est spécialisée dans la fabrication sur-mesure de portes de placard, séparations coulissantes, agencements et équipements intérieurs de la maison et se situe 14 Rue du Quesne à Fleurbaix.

Les données chiffrées de l'entreprise proposent les éléments suivants :

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	719 643 €	639 789 €	826 789 €
Résultat	81 373 €	42 288 €	102 578 €

Aujourd'hui, l'entreprise ORME SAS emploie 8 personnes et prévoit l'embauche de 2 ouvriers sur l'année 2023. Afin de gagner en compétitivité et en rendement, ORME SAS doit investir dans une aspiration centralisée sur l'ensemble de l'atelier. Cette technologie permettra d'augmenter la qualité des finitions et d'améliorer le confort des ouvriers, en diminuant considérablement le bruit et la poussière dans l'atelier tout en augmentant la productivité. Monsieur COUPET prévoit également le remplacement d'une plaqueuse de chant par une plaqueuse numérique afin d'améliorer le confort des ouvriers, ainsi que la qualité et la productivité pour un montant de 75 000€HT. Le montant total des investissements s'élève à 141 000€HT.

L'aspiration centralisée coûte 66 000€HT.

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€ et 30 000€, et un plafond d'aide à 9 000€, la subvention CCFL pourrait être d'un montant maximum de 9 000€.

	Montant HT	
Aspiration centralisée - COIMAGROUP	66 000 €	
TOTAL	66 000 €	

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID: 059-245900758-20221020-2022D161-DE Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

➤ AUTORISER le versement d'une subvention de 9 000 € maximum à l'entreprise ORME SAS,

- > AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'entreprise ORME SAS et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition cidessus.

> Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL,

Le Président, Jacques HURLUS